

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 16 MARS 2018**

Date de Convocation : <b>08/03/2018</b>
Nombre de conseillers en exercice : <b>11</b>
Présents : <b>10</b>
Absent : <b>1</b>

L'an Deux Mille Dix Huit, le Seize Mars à Vingt heures Trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en mairie sous la présidence d'Hugues CRIGNON, Maire.

Etaient présents : Mmes Laetitia JUMEL, Michèle JUMEL, Marie Christine LYLEIRE et  
Mrs : Olivier BELLAY, Jérôme CHATELET, Hugues CRIGNON, Jean-Marie DUVALET,  
Aurélien LECLERC , Christophe PELAN, Maxime SENENTE.

Absent : Mr Jean-Marie GAMAIN

Secrétaire de séance : Laetitia JUMEL

**Objet : Compte de Gestion 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2017 dressé par le Trésorier de Grandvilliers. Le Conseil Municipal accepte le Compte de Gestion à l'unanimité

**Objet : Compte Administratif 2017**

Le Président de séance et doyen d'âge, Mr Maxime SENENTE, présente du Conseil Municipal le Compte Administratif 2017 :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	-179 661.53 €	-28 318.85 €
Recettes	188 432.18 €	101 577.29 €
Report 2016	128 420.62 €	-25 408.97 €
Excédent	137 191.27 €	47 857.47 €

Hors de la présence de Mr le Maire, le Compte Administratif 2017 est approuvé à l'unanimité.

**Objet : Budget Primitif**

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	-288 859.00 €	-183 506.00 €
Recettes	288 859.00 €	183 506.00 €

**Objet : Attribution des subventions**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Service de Gérontologie	100 €
Ligue contre le Cancer	100 €
Souvenir Français	50 €
Association de la Protection des calvaires	17 €
Fil d'Ariane	50 €
Téléthon	100 €

**Objet : Vote des Taxes**

Le Conseil Municipal vote les taxes suivantes :

Taxe Habitation	14.53 %
Taxe Foncière Bâtie	11.60 %
Taxe Foncière Non Bâtie	30.12 %
CCFE	17.09 %

**Objet : Complément Colombarium**

Le Conseil Municipal apporte une précision concernant le colombarium et l'achat d'une case funéraire afin de permettre à la famille de graver le nom du défunt.

Il est ajouté l'achat d'une plaque d'une dimension 10.5 x 9.5 Cette plaque est fournie par la commune et refacturée à la famille au prix de 25€

Cette somme s'ajoute au prix de la concession de 500 €

**Objet : Financement de travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments publics par la CCPV**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de financer des travaux d'économie d'énergie par la CCPV suite au programme Pro Immo

Mr le Maire propose de faire financer l'isolation des combles de la salle de Fêtes

Le Conseil Municipal accepte et autorise Mr le Maire à faire les démarches

Levée de séance 22h30